



Carole DELGA

Secrétaire d'Etat, chargé du
Commerce, de l'Artisanat,
de la Consommation et de
l'Economie sociale et
solidaire

George PAU LANGEVIN

Ministre des Outre-Mer

Emmanuel MACRON

Ministre de l'Economie,
de l'Industrie et du
Numérique

François REBSAMEN

Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Formation
professionnelle et du
Dialogue social

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 septembre 2014

Signature de la Convention

« Agir pour l'emploi et la création d'activités »

François REBSAMEN, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, George PAU LANGEVIN, Ministre des Outre-mer, Carole DELGA, Secrétaire d'Etat, chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire et Pierre-René LEMAS, Directeur général du groupe Caisse des Dépôts, ont signé, ce mardi 30 septembre, la Convention « Agir pour l'emploi et la création d'activités » 2014/2017, ainsi que le protocole de partenariat déclinant ses actions en outre-mer.

L'Etat et la Caisse des Dépôts ont mis en place ce partenariat pluriannuel depuis 1997 afin de décliner les missions d'intérêt général incombant à la Caisse des Dépôts en matière de contribution à la politique de création d'emplois et d'activités.

La convention « Agir pour l'emploi et la création d'activités » signée pour la période 2014- 2017 définit quatre priorités :

- une meilleure adaptation des outils de financements à la création d'entreprises aux publics et aux structures ;

- le soutien à l'accompagnement des créateurs de microentreprises et de TPE ;
- la préparation de la France au défi démographique de départ à la retraite des dirigeants d'entreprise d'ici 2020 ;
- le développement de l'économie sociale et solidaire sur tout le territoire ;

Les Ministres signataires et le Directeur général du groupe Caisse des Dépôts garantissent, à travers cette signature, leur soutien aux actions menées sur les territoires pour accompagner les créations et reprises d'entreprises, notamment par les personnes en parcours d'insertion ou de réinsertion professionnelle, en s'appuyant sur l'ingénierie de la Caisse des Dépôts et en mobilisant au total une somme de 80,6 millions d'euros pour l'Etat et 45 millions en moyenne annuelle pour la Caisse des Dépôts.

Ils s'engagent également à soutenir le développement des TPE, qui représentent un facteur de créations d'emplois important, ainsi que le changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire, qui depuis 2000 a créé plus de 440 000 emplois nouveaux.

Innovation majeure cette année, en marge de cette signature, la Ministre des Outre-mer et la Caisse des Dépôts ont signé un protocole important pour les territoires ultramarins, destiné à structurer et développer l'économie sociale et solidaire en outre-mer et à encourager la création d'emplois dans les très petites entreprises. Dès 2014, c'est plus de 4 millions d'euros qui seront à ce titre engagés par le ministère des outre-mer.

Vous trouverez ci-joint la Convention « Agir pour l'emploi et la création d'activités 2014-2017 » et le Protocole d'application Outre-mer

Service de presse

Cabinet de François REBSAMEN - 01 49 55 31 02 - cab-ted-presse@cab.travail.gouv.fr
Cabinet d'Emmanuel MACRON - 01 53 18 45 13 - sec.presse@cabinets.finances.gouv.fr
Cabinet de George PAU LANGEVIN - 01 53 69 26 74 - mompresse@outre-mer.gouv.fr
Cabinet de Carole DELGA - 01 53 18 44 13 - sec.secaccesspresse@cabinets.finances.gouv.fr
Groupe Caisse des Dépôts – Service de presse - 01 58 50 40 00